Ingéniery LA RURALITÉ EN PROJET

République Française

Département des Yvelines

Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »

Assemblée Générale

Séance du jeudi 04 avril 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 18h15.
L'Assemblée Générale, légalement convoquée en date du 26 mars 2024, s'est réunie à la Salle de réunion du Moulin d'Ors – 78117 CHÂTEAUFORT sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Étaient présents (22) :
Le Président, Monsieur Patrick STEFANINI.
Madame Vanessa AUROY, Monsieur Adriano BALLARIN, Monsieur Patrice BERQUET, Madame Stéphanie BRIOLANT, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Madame Marie-Christine CHAVILLON, Monsieur Jean-Luc JANNIN, Monsieur Jacky JOUBERT, Monsieur Philippe JUMEAUCOURT, Monsieur Patrice LE BAIL, Monsieur Patrick LOISEL, Monsieur Joël MARIAGE, Monsieur Raphaël NIVOIT, Madame Christine NOËL, Monsieur Patrice PRÉAUX, Monsieur Hervé RENAULD, Monsieur Élie SÉTIAUX, Monsieur Gérard SOLARO, Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Monsieur Jean-Pierre ZANNIER.

Étaient présents en visioconférence (07) :
Madame Françoise CHANCEL, Madame Marie FLIS, Madame Régine FRANCOIS, Monsieur Jean-Bernard HETZEL, Monsieur Guy LECOURT (pouvoir à Monsieur Xavier CARIS), Madame Evelyne MARCHAL, Monsieur Bernard MOISAN, Monsieur François MOUTOT.

Étaient absents et ont donné pouvoir (24) :
Monsieur Alain GOURNAC a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ZANNIER.
Monsieur Serge ANCELOT a donné pouvoir à Monsieur Patrick STEFANINI.
Monsieur Jean-Claude BATTEUX a donné pouvoir à Madame Stéphanie BRIOLANT.
Monsieur Dominique BAVOIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc JANNIN.
Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING a donné pouvoir à Monsieur Patrice LE BAIL.
Monsieur Patrick DAUGE a donné pouvoir à Madame Evelyne MARCHAL en visioconférence.
Madame Clarisse DEMONT a donné pouvoir à Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE.
Madame Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à Monsieur Patrice BERQUET.
Madame Cécile DUMOULIN a donné pouvoir à Monsieur Élie SÉTIAUX.
Monsieur Grégory GARESTIER a donné pouvoir à Madame Marie FLIS en visioconférence.
Monsieur Jean-Pierre GILARD a donné pouvoir à Monsieur Raphaël NIVOIT.
Madame Anne HÉRY-LE-PALLEC a donné pouvoir à Madame Vanessa AUROY.

Madame Véronique HOULLIER a donné pouvoir à Madame Françoise CHANCEL en visioconférence.
Monsieur Dominique JOSSEAUME a donné pouvoir à Monsieur Jean-Bernard HETZEL en visioconférence.
Monsieur Jean-Luc KOKELKA a donné pouvoir à Monsieur Patrice PRÉAUX.
Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU a donné pouvoir à Monsieur Adriano BALLARIN.
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS a donné pouvoir à Monsieur Patrick LOISEL.
Monsieur Guy LECOURT a donné pouvoir à Monsieur Xavier CARIS.
Monsieur Thierry NAVELLO a donné pouvoir à Madame Marie-Christine CHAVILLON.
Madame Sabine OLIVIER a donné pouvoir à Monsieur Joël MARIAGE.
Monsieur Alain PEZZALI a donné pouvoir à Monsieur Jacky JOUBERT.
Monsieur Pascal POYER a donné pouvoir à Monsieur Philippe JUMEAUCOURT.
Madame Élisabeth SANDJIVY a donné pouvoir à Monsieur Jacques CHAUMETTE.
Madame Antoinette SAULE a donné pouvoir à Monsieur Hervé RENAULD.

Pouvoirs non attribués faute de présents (12) :
Madame Toine BOURRAT a donné pouvoir à X.
Monsieur Jean-Claude BRÉARD a donné pouvoir à X.
Monsieur Christophe BUHOT a donné pouvoir à X.
Madame Isabelle COPETTI a donné pouvoir à X.
Monsieur Jacky LAVIGOGNE a donné pouvoir à X.
Madame Annie LOBSTEIN a donné pouvoir à X.
Monsieur Michel LOMMIS a donné pouvoir à X.
Monsieur Jean MYOTTE a donné pouvoir à X.
Monsieur Christophe NICOLAS a donné pouvoir à X.
Monsieur Michel OBRY a donné pouvoir à X.
Madame Denise PLANCHON a donné pouvoir à X.
Monsieur Jean-Marc POMMIER a donné pouvoir à X.

Conformément à ses statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Accueil du Président

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale du jeudi 04 avril 2024 et procède à l'appel des présents et représentés.
Le Président remercie les membres présents et notamment Monsieur **Patrice BERQUET** Maire de Châteaufort pour la mise à disposition gracieuse de la salle du Moulin d'Ors.

Monsieur Patrick LOISEL Maire de Feucherolles et Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mars 2024

Le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) a été envoyé, ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres de l'Assemblée Générale.
Le Compte rendu de l'Assemblées Générale Ordinaire du 05 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Point d'activités IngénierY'

- **Informations sur les délibérations prises au Conseil d'Administration précédent :**
  - **Monsieur Joël Mariage** a été officiellement installé au sein du Conseil d'Administration.
  - **Nous venons d'intégrer** au Conseil d'Administration précédent cette Assemblée Générale l'adhésion de **la Communauté de Communes de Gally Mauldre.**
    Ce qui porte le nombre d'adhérents à 206 : 192 communes, 6 EPCI et 8 syndicats.
  - **Une demande de subvention, auprès de l'ADEME,** dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Réseau d'Animateurs Chaleur Renouvelable en Île-de-France 2025-2027 a été votée.

- **Mouvement du personnel de l'Agence depuis le dernier CA du 05 mars 2024 :**
  - Départ : **Émilie SIMON**, Chargée de mission communication, quitte l'Agence IngénierY' le **21 avril prochain** pour une nouvelle carrière professionnelle.
  - Nomination: **Ana DANTONNET**, ayant réussi le concours de rédacteur territorial nous proposons donc de la nommer sur le grade de rédacteur.

- **Projet Brigades (Vertes) de l'Environnement :** Explications Président et Directeur
  - IngénierY' travaille en collaboration avec Seine Yvelines Environnement sur les brigades de l'Environnement, les brigades ont démarrées.
  - Un questionnaire a été diffusé en décembre 2022 relatif au déploiement de brigades vertes rurales, une quarantaine de communes avait candidatée.
  - En effet, le Département des Yvelines développe depuis 2019, un projet de « Brigades » avec pour objectif une activité professionnelle rémunérée des bénéficiaires du RSA Yvelinois par l'acquisition de compétences dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Une "Brigade" emploie des agents sous un contrat «Parcours Emploi Compétences» (PEC), mettant en place un cadre de travail et un accompagnement, pour une insertion réussie dans leur emploi.
  - En s'appuyant sur ce modèle socio-économique, le Groupement d'intérêt public (GIP) Seine et Yvelines Environnement (SYE) développe des « Brigades » d'entretien des espaces verts urbains et naturels, dans le respect des enjeux de continuité écologique, et de fonctionnalité des écosystèmes.
  - Dans ce cadre, IngénierY et Seine et Yvelines Environnement (SYE), proposent aux communes, une offre de prestation économique d'entretien de leurs espaces verts.
  - Cette prestation correspond à l'intervention d'une brigade de 5 agents techniques sur une durée maximale de 4 jours (26 heures). D'une valeur d'environ 3360,00 € TTC l'intervention est largement prise en charge par IngénierY et est facturée aux communes par SYE au prix de 750 € TTC.
  - Compte tenu des besoins communaux pressentis et de la saisonnalité des entretiens, ces prestations sont engagées selon un calendrier établi après concertation avec les communes.
  - Prochaine intervention sur la commune d'Orvilliers, le prestataire de communication d'IngénierY' viendra filmer l'intervention.

- **Politique contractuelle du CD78 :** Explications Président et Directeur
  - Politique des contrats ruraux maintenue, triennal de voirie transformé en quinquennal de voirie, carnets d'entretien les crédits nécessaires ont été votés au CD78.

- **Partenariats ADEME :** Explications Directeur
  - Signature d'une lettre d'intention tripartite ADEME/CD78/IngénierY'.
  - Étude de caractérisation pour le fond chaleur (CCR).
  - Sollicitation d'une aide Réseau d'Animateurs Chaleur Renouvelable en Île-de-France 2025-2027.

- **Projet Miscanthus:** Explications Directeur
  - Une réunion est en cours de calage avec la Chambre d'Agriculture.
  - Association de 2 PNR sur le sujet miscanthus.
  - Pour alimenter une chaudière de 100 kilowatt il faut 3 ou 4 hectares de miscanthus. Travail par « petites poches d'agricultures » et partenariat avec une CUMA.

3- Les délibérations

Délibération n°2024-AG-2-1
Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2023

Il est rappelé **aux membres de l'Assemblée Générale** qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte de Gestion 2023 tenu et transmis par Madame le Payeur départemental des Yvelines. Ce dernier est conforme au Compte Administratif. Le compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par Madame le Payeur départemental des Yvelines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il vous est par conséquent demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion d'IngénierY' afférent à l'exercice 2023 qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	39 845,72 €	2 415 985,58 €	**2 455 831,30 €**
Recettes nettes	**8 388,23 €**	**2 107 992,70 €**	**2 116 380,93 €**
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	39 845,72 €	2 415 985,58 €	**2 455 831,30 €**
Dépenses nettes	**13 443,09 €**	**1 916 337,10 €**	**1 929 780,19 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	**191 655,60 €**	**186 600,74 €**
Déficit	**5 054,86 €**		

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	30 300,72 €	-	- 5 054,86 €	**25 245,86 €**
Fonctionnement	224 875,58 €	-	191 655,60 €	**416 531,18 €**
Totaux	**255 176,30 €**	**-**	**186 600,74 €**	**441 777,04 €**

Il est donc proposé **aux membres de l'Assemblée Générale** d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2343-1 relatifs à l'arrêté des comptes et au rôle du comptable,
VU la délibération n°2023-AG-2-3 du 06 avril 2023 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2023,
VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par Madame le Payeur départemental des Yvelines,
VU le projet de délibération n° 2024-AG-2-2 de ce jour portant sur l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023,
VU les annexes, pages 17 et 18 du Compte de Gestion de l'exercice 2023, jointes à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le Compte de Gestion transmis par Madame le Payeur Départemental des Yvelines est conforme au Compte Administratif,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte de Gestion 2023 tenu par Madame le Payeur départemental des Yvelines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,

ARRÊTE comme suit les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2023 :

Il vous est par conséquent demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion d'IngénierY' afférent à l'exercice 2023 qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	39 845,72 €	2 415 985,58 €	**2 455 831,30 €**
Recettes nettes	**8 388,23 €**	**2 107 992,70 €**	**2 116 380,93 €**
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	39 845,72 €	2 415 985,58 €	**2 455 831,30 €**
Dépenses nettes	**13 443,09 €**	**1 916 337,10 €**	**1 929 780,19 €**
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	**191 655,60 €**	**186 600,74 €**
Déficit	**5 054,86 €**		

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	30 300,72 €	-	- 5 054,86 €	**25 245,86 €**
Fonctionnement	224 875,58 €	-	191 655,60 €	**416 531,18 €**
Totaux	**255 176,30 €**	-	**186 600,74 €**	**441 777,04 €**

DÉCLARE que le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par Madame le Payeur départemental des Yvelines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTE le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-AG-2-2
Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023

Il est rappelé **aux membres de l'Assemblée Générale** que la présente Assemblée Générale vient d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2023 et qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023. Les écritures du Compte Administratif sont conformes à celles du Compte Gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale des Yvelines.

les résultats du Compte Administratif 2023 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat reporté 2022	224 875,58 €	Résultat reporté 2022	30 300,72 €
Recettes de l'exercice	2 107 992,70 €	Recettes de l'exercice	8 388,23 €
Dépenses de l'exercice	1 916 337,10 €	Dépenses de l'exercice	13 443,09 €
Résultat de l'exercice	191 655,60 €	Résultat de l'exercice	- 5 054,86 €
Résultat de clôture 2023	416 531,18 €	Résultat de clôture 2023	25 245,86 €
Soit un excédent cumulé global 2022 de :		441 777,04 €	

Il est donc proposé **aux membres de l'Assemblée Générale** d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-AG-2-3 du 06 avril 2023 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2023,

VU la délibération n°2024-AG-2-1 de la présente Assemblée Générale adoptant le Compte de Gestion de l'exercice 2023,

VU le compte administratif 2023 présenté par Président d'IngénierY',

VU les annexes 2 pages du Compte de Administratif de l'exercice 2023, jointes à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que les écritures du Compte Administratif sont conformes à celles du Compte Gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale des Yvelines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',

Et en application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Président d'IngénierY' propose à l'Assemblée Délibérante que Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE préside la séance, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres présents et se retire pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2023,

Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE préside la séance,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,

DÉCLARE que les résultats du Compte Administratif 2023 présenté par Monsieur le Président d'IngénierY', s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat reporté 2022	224 875,58 €	Résultat reporté 2022	30 300,72 €
Recettes de l'exercice	2 107 992,70 €	Recettes de l'exercice	8 388,23 €
Dépenses de l'exercice	1 916 337,10 €	Dépenses de l'exercice	13 443,09 €
Résultat de l'exercice	191 655,60 €	Résultat de l'exercice	- 5 054,86 €
Résultat de clôture 2023	416 531,18 €	Résultat de clôture 2023	25 245,86 €
Soit un excédent cumulé global 2022 de :		441 777,04 €	

ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2023,

AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-AG-2-3
Adoption du Budget Primitif 2024

Il est rappelé **aux membres de l'Assemblée Générale** que la nomenclature budgétaire et comptable M57 a été mise en place au 1er janvier 2022.
Il est donc proposé **aux membres de l'Assemblée Générale** :
D'ADOPTER le **Budget Primitif 2024** de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' », joint en annexe de la présente délibération, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à **2 158 920,29 €** et par section comme suit :

- **Section de fonctionnement dépenses/recettes : 2 126 674,43 €**
- **Section d'investissement dépenses/recettes : 32 245,86 €**

IL EST PRÉCISÉ que le Budget Primitif 2024 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2023,
IL EST PRÉCISÉ que le Président est autorisé à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
D'AUTORISER Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – Ingéniery modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°2021-AG-2-1 du 19 octobre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,
VU la délibération n°2022-AG-1-1 du 29 mars 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) et la délibération n°2022-AG-2-1 le modifiant,
VU la délibération n°2022-AG-2-2 du 06 octobre 2022 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres de même section,
VU le tableau de synthèse du Budget joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,
ADOPTE le Budget Primitif 2024 de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' », joint en annexe de la présente délibération, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 158 920,29 € et par section comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses/recettes : 2 126 674,43 €
- Section d'investissement dépenses/recettes : 32 245,86 €

PRÉCISE que le Budget Primitif 2024 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2023,
PRÉCISE que le Président est autorisé à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Le Président soulève le sujet important de la communication. Une communication de plus grande envergure par bassin de vie est en cours de réflexion afin d'informer le grand public des activités d'IngénierY' et les initiatives et réalisations faites dans les communes.

Rappel de la date du jeudi 23 mai 2024 au Domaine de Madame Élisabeth pour le 10ème anniversaire d'IngénierY'.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale, clos la séance et invite les adhérents au verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance — **Le Président de l'agence IngénierY'**

Ingéniery — L'AGENCE RURALE EN PROJET

Monsieur Patrick LOISEL — **Patrick STEFANINI**

Ce procès-verbal a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 10 04 2025.